

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Loïc BARTHET, Julien LAURENT.

Absente Excusée : Madame Jennifer BENAYAD, donne procuration à Mme Brigitte PRÊTRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Joël VIONNET.

1/ Approbation du Compte-Rendu du 22 Janvier 2024

Le Procès-verbal du 22 Janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Tableau Subventions Associations 2024

Madame PRÊTRE Brigitte nous expose le tableau des associations locales auxquelles nous attribuons des subventions, nous avons provisionné 3 000 € au budget 2024, par 11 voix pour.

Nous avons eu une nouvelle demande d' OncoDoubs auquel nous allons participer.

3/ Participation financière pour les enfants aux activités sportives et culturelles

Madame le Maire nous rappelle que l'année passée le Conseil Municipal participait financièrement selon les conditions ci-dessous, pour les enfants qui pratiquent une activité sportive ou culturelle. Il y a environ 100 enfants de 0 à 18 ans sur la commune.

Le Conseil souhaite aider les enfants dès l'âge de 5 ans et jusqu'à 16 ans inclus.

Le montant de l'aide sur l'année civile en cours sera de 50 € par enfant pour une seule activité sportive ou culturelle sur présentation d'une licence ou facture d'inscription.

Le Conseil Municipal décide de reconduire cette aide par tacite reconduction dans les mêmes conditions pour 2024, à l'unanimité, par vote à main levée, soit 11 voix pour et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant. Il est donc provisionné 2 000 € au budget 2024.

4/ Vote des Taxes / Etat 1259

Mme le Maire présente l'état estimatif de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2024. Sachant que les bases d'imposition de l'Etat ont augmenté de 4.2 %, l'ensemble du Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'impositions 2023 de la commune pour l'année 2024.

A savoir la taxe d'habitation des logements secondaires se rajoute aux 4 taxes directes locales qui sont :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) = 23.31 %
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) = 7.66 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) = 13.38 %
- Taxe d'Habitation (TH) = 10.12 %

Le montant total du produit attendu pour l'ensemble des taxes est de 228 862 €.

Les ressources fiscales prévisionnelles pour 2024 sont de 241 617 €.

Par vote à main levée, à l'unanimité des présents le Conseil Municipal accepte cette proposition.

5/ Approbation des Comptes de Gestion 2023 et vote des Comptes Administratif 2023

Mme le Maire présente et explique les comptes de Gestion et Administratif 2023 pour les 5 budgets (Cimetière, Lotissement, Bois, Eau, Communal) qui s'établissent ainsi :

<u>Cimetière 2023</u>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	25 670.00 €	21 392.33 €	Report 2022 : 28 211.67 € -4 277.67 € Part affectée à l'investissement : 0.00 € 23 934.00 €
Investissement	20 892.00 €	25 670.00 €	Report 2022 : - 25 670.00 € 4 778.00 € Part affectée à l'investissement : 0.00 € -20 892.00 €
<u>Lotissement 2023</u>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	834 926.22 €	1 196 549.86 €	Report 2022 : 0.00 € 361 623.64 € Part affectée à l'investissement : 0.00 € 361 623.64 €
Investissement	1 229 167.85 €	424 556.25 €	Report 2022 : 575 443.75 € -804 611.60 € Part affectée à l'investissement : 0.00 € -229 167.85 €
<u>Bois 2023</u>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	36 065.94 €	57 079.69 €	Report 2022 : 648 768.60 € 21 013.75 € Part affectée à l'investissement : 2 106.00 € 667 676.35 €
Investissement	0.00 €	2 106.00 €	Report 2022 : - 2 106.00 € - 2 106.00 € Part affectée à l'investissement : 0.00 € - 0.00 €
<u>Eau 2023</u>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	43 454.88 €	40 054.66 €	Report 2022 : 26 213.46 € -3 400.22 € Part affectée à l'investissement : 0.00 € 22 813.24 €
Investissement	40 679.80 €	46 432.89 €	Report 2022 : 24 006.06 € 5 753.09 € Part affectée à l'investissement : 0.00 € 29 759.15 €

<u>Communal 2023</u>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	235 937.96 €	371 760.33 €	Report 2022 : 409 265.88 € 135 822.37 € Part affectée à l'investissement : 132 042.83 € 397 433.62 €
Investissement	202 050.06 €	218 481.09 €	Report 2022 : - 32 042.83 € 16 431.03 € Part affectée à l'investissement : 0.00 € -15 611.80 €

Le Conseil Municipal par vote à main levée, à l'unanimité des présents, par 11 voix pour, approuve les Comptes de Gestion 2023 pour les 5 budgets (Cimetière, Lotissement, Bois, Eau, Communal).

Hors de la présence de Madame le Maire, Mr Joël VIONNET demande s'il y a des questions sur les Comptes Administratif 2023 pour les 5 budgets (Cimetière, Lotissement, Bois, Eau, Communal).

Aucunes remarques des conseillers sur les CA 2023 Cimetière, Lotissement, Bois, Eau, Communal.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des présents, par 9 voix pour, vote les Comptes Administratif 2023 pour les 5 budgets (Cimetière, Lotissement, Bois, Eau, Communal).

6/ Affectation des résultats des Comptes Administratif 2023

Au regard des Résultats des Comptes de Gestion 2023 et des Comptes Administratif 2023, le Conseil Municipal vote, à main levée, à l'unanimité des présents, par 11 voix pour, les reports des Résultats 2023 des Budgets respectifs et/ou leurs affectations aux Budgets Primitifs 2024 ainsi qu'il en est fait lecture :

Budget Cimetière :

Déficit d'Investissement 001 :	20 892.00 €
Excédent de Fonctionnement 002 :	23 934.00 €

Budget Lotissement :

Déficit d'Investissement 001 :	229 167.85 €
Excédent de Fonctionnement 002 :	361 623.64 €

Budget Bois :

Excédent de Fonctionnement 002 :	667 676.35 €
----------------------------------	--------------

Budget Eau :

Excédent d'Investissement 001 :	29 759.15 €
Excédent de Fonctionnement 002 :	22 813.24 €

Budget Communal :

Déficit d'Investissement 001 :	15 611.80 €
Excédent de Fonctionnement 002 :	413 045.42 €

Compte tenu des Restes à Réaliser :

Dépenses d'Investissement 001 :	15 611.80 €
Recettes d'Investissement 1068 :	28 611.80 €
Recettes de Fonctionnement 002 :	384 433.62 €

7/ Vote des 5 Budgets Primitif 2024

Présentation des 5 Budgets Primitif 2024 respectifs :

<u>Cimetière 2024</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Equilibre Investissement : 20 892.00 € Autres Dépenses : 31 344.00 €	Report 2023 : 23 934.00 € Autres Recettes : 28 302.00 €
Investissement	Report 2023 : 24 993.00 € Autres Recettes : 20 892.00 €	Equilibre Fonctionnement : 20 892.00 € Autres Dépenses : 24 993.00 €

<u>Lotissement 2024</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 399 337.70 €	Report 2023 : 361 623.64 € Autres Recettes : 1 051 169.85 €
Investissement	Report 2023 : 229 167.85 € Autres Recettes : 1 448 167.85 €	1 677 335.70 €

<u>Bois 2024</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Equilibre Investissement : 10 000.00 € Autres Dépenses : 366 311.00 €	Report 2023 : 667 676.35 € Autres Recettes : 101 010.00 €
Investissement	10 000.00 €	Equilibre Fonctionnement : 10 000.00 €

<u>Eau 2024</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	56 383.60 €	Report 2023 : 22 813.24 € Autres Recettes : 42 502.75 €
Investissement	76 542.75	Report 2023 : 29 759.15 € Autres Dépenses : 46783.60 €

<u>Communal 2024</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Equilibre Investissement : 418 867.00 € Autres Dépenses : 272 715.00 €	Report 2023 : 384 433.62 € Autres Recettes : 651 947.00 €
Investissement	Report 2023 : 15 611.80 € Autres Recettes : 476 000.00 €	Equilibre Fonctionnement : 418 867.00 € Autres Dépenses : 72 744.80 €

Après lecture des 5 Budgets Primitif 2024, le Conseil Municipal, à main levée, à l'unanimité des présents, par 11 voix pour, vote les 5 Budgets Primitif 2024.

8/ Questions diverses

- Mme le Maire nous faire part que les Elections Européennes auront lieu le dimanche 9 Juin 2024.

- Pour information, la RN57 sera coupée de mai à septembre pour la réfection d'une partie de la conduite d'eau du Syndicat des Eaux de Joux à la Cluse est Mijoux de ce fait, la déviation va passer sur notre commune par la RD9. Mme le Maire s'est rapproché des services Dir-Est, DDT et Sous-Préfecture pour remettre en place le radar afin de nous aider à sécuriser la sortie de notre village.
- Des demandes d'administrés nous sont parvenues pour ajouter des structures sur le terrain de jeux pour enfants de 8 à 12 ans.
- Une demande est faite également pour une liaison douce entre St Antoine et Métabief.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.